79e ANNEE. — N° 114. MERCREDI 4 OCTOBRE 1939.

25 c. **Journal du Lot** 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RECLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LA SITUATION

Ce serait comme un défi à la conscience publique si, sous un subterfuge ou un déguisement quelconque, on voyait les 72 députés communistes reprendre leurs places à la Chambre. Comment ne seraient-ils pas déchus de leurs mandats, alors qu'ils sont déchus et déshonorés dans l'opinion ?

La dissolution du parti communiste est une mesure de salut public. Dans ce but et pour cette cause, le gouvernement est affranchi de toute autre considération. Aucun scrupule de légalité courante ne peut et ne doit l'embarrasser.

Salut public !... Cela définit pour le gouvernement le devoir suprême, la loi qui, par-dessus toutes les autres, doit régler sa conduite et légitimer ce qu'il fait en vue d'assurer la sauvegarde du pays.

On est en guerre. On est en face l'ennemi qui ne regardera pas aux moyens pour abattre la France. Il n'y a pas à regarder aux moyens pour s'en défendre.

L'ennemi de l'extérieur, c'est le Boche et son allié, le Bolchevik. Leurs agents, leurs complices en France sont l'ennemi de l'intérieur qui font, eux aussi, la guerre contre nous et qui, pas plus que leurs maîtres, ne méritent d'être ménagés. Comment ne tiendrait-on pas les chefs communistes pour les dociles subordonnés du gouvernement russe, alors qu'ils n'ont pas eu honte de l'approuver d'avoir assailli la Pologne et de s'être allié à Hitler, alors qu'ils ont mieux aimé se renier, se désavouer eux-mêmes, que de renier et de désavouer Staline. En essayant de justifier la trahison bolcheviste, ils s'y sont associés.

On ne peut plus les considérer comme des citoyens français. Ils restent les membres dévoués de cette Troisième Internationale dont le communisme de France est seulement une « section ». Rappelez-vous, en effet, ceci, que « S.F.I.C. », cela signifie « *Section française de l'internationale communiste* ». Ainsi, pour ces gens-là, notre pays est un peu comme le membre inférieur d'un corps dont la tête serait à Moscou et le parti communiste manœuvre aux ordres d'un Etat-Major qui siège au Kremlin.

⁂

De cette subordination, on rappelait hier un exemple honteux. A certaine séance de la Chambre, où se discutaient d'importantes questions de politique extérieure et de défense nationale, le chef du groupe communiste réclamait une suspension de séance. Pour faire quoi ?...

Eh ! bien, pour téléphoner à Moscou et savoir comment il fallait voter ! De sorte que le vote de 72 députés... je ne dis pas français, mais siégeant à la Chambre française, était décidé dans un cabinet moscovite, après délibération entre le Bulgare Dimitrov et le semi-Tartare Staline.

⁂

Qu'on ait toléré cela, même en temps de paix, c'est déjà un scandale que, seules, les folles élections de 1936 avaient rendu possible. Et l'on imagine très bien le rictus cynique et méprisant de Staline se disant à part lui: Faut-il tout de même qu'ils soient bêtes, ces Français, pour supporter d'être ainsi bafoués dans leur propre pays !

C'est au nom de la liberté, paraît-il, qu'on supportait cela, comme si le premier devoir envers la liberté n'est pas de la défendre contre ceux qui veulent la détruire !

Eh ! bien, il s'agit de savoir si, au nom de la légalité, on supportera désormais que les représentants du communisme, ennemi de la France, puissent siéger dans des assemblées, légiférer au Parlement et administrer des communes françaises. Ce serait comme un défi à la conscience publique si, sous un subterfuge ou un déguisement quelconque, on voyait les 72 députés communistes reprendre leurs places à la Chambre. Comment ne seraient-ils pas déchus de leurs mandats, alors qu'ils sont déchus et déshonorés dans l'opinion ?

Leur soumission complète aux ordres de Moscou est avouée par eux et cela règle tout puisqu'en s'inféodant aux ennemis de la France, ils se sont mis d'eux-mêmes hors la communauté française.

⁂

Ils ne sont plus de chez nous. Ils ne peuvent plus avoir chez nous ni place, ni voix, ni droit. Contre ces ravageurs de pays, ces faiseurs d'esclaves, ces massacreurs de femmes, ces assassins de peuples, la France représente la justice, la dignité humaine, la civilisation. Ce qu'il en resterait, de cette civilisation, si la Barbarie communiste unie à la Barbarie allemande triomphait dans ce conflit, nous en avons le tableau sous les yeux en voyant ce qui reste de la Pologne dont on n'ose pas imaginer le sort à présent que ses malheureux habitants sont livrés aux mains de ces brutes sauvages.

Il faut qu'on se rappelle tout de même que c'est Staline qui nous a précipités dans la guerre par son pacte avec Hitler ; que ce sont les hordes soviétiques qui ont brisé la résistance polonaise au moment où celle-ci commençait à contenir les armées allemandes.

Le nom de ce despote couvert de sang et de boue que les chefs communistes nous présentaient comme le seul défenseur de la paix est maudit par toutes les mères et toutes les femmes dont les fils et les maris se battent pour sauver le monde de son abjecte domination. Ceux qui, chez nous, ne l'ont pas renié dans un hoquet de dégoût, ceux-là sont hors la conscience et la loi françaises.

Vis-à-vis d'eux, il n'y a de loi possible, de loi respectable, que pour les chasser ou les punir.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Nous, les vieux !...

Nous, les vieux, avons le sentiment que l'Autre Guerre, simplement, continue. Un long armistice avait été conclu ; mais il n'a pas été observé ; le démantèlement, chapitre par chapitre du traité de Versailles, ressemble fidèlement à la démolition, pierre par pierre, d'une forteresse que bat l'artillerie ennemie ; on voit bien maintenant comment la cessation des opérations militaires en 1918, *n'avait pas mis fin à la lutte franco-allemande, qui s'était transportée sur d'autres terrains, depuis Streesemann jusqu'à Hitler, en passant par l'arbitrage inattendu de M. Hoover ; la marche germaine vers l'Est n'est qu'une phase de l'opération qui la ramènera bientôt à l'Ouest, l'ambition teutonne de dominer le continent :* Mein Kampf *nous avait avertis. A travers les démentis et les mensonges alternés, le fou de Berchtesgaden a suivi patiemment son plan. Si nos canons tonnent aujourd'hui, c'est qu'à moins de lui donner partie gagnée, il fallait bien en venir à l'*ultima ratio regum. *Et ainsi, nous voyons, nous sur qui reposa l'histoire de ces vingt dernières années, qu'en croyant la paix possible avec les bandits de l'Est, nous avons vécu sur une illusion. Pour beaucoup, le réveil est amer.*

Les jeunes n'ont point tant de regrets d'ordre philosophique. Leur esprit réaliste s'est heureusement développé. Ils ne ratiocinent guère. Ils en avaient assez, et plus que nous, ou plus vite que nous n'en avons eu assez, de sentir peser sur le pays une menace constamment renouvelée : non point que leurs nerfs fussent lassés et qu'ils aient considéré la guerre comme une solution de désespoir. Non. Ils ont cette idée que devant un chien enragé qui menace, il n'est plus temps, de discuter avec soi-même ; il faut obéir au réflexe de défense, qui conseille alors d'attaquer et, comme l'a dit Chamberlain après Daladier, « d'en finir ». Tu as voulu la guerre, Hitler ? Eh bien, la voilà.

Cette résolution est calme. Il faudrait se méfier si elle s'accompagnait d'enthousiasme. L'enthousiasme est un état aigu et le propre de l'état aigu est de ne pas durer. Il semble que la froide volonté des jeunes hommes de ce pays ait pris, si l'on peut dire, une couleur britannique. Elle ressemble à celle des poilus chevronnés de 1917-1918. *Elle commande des gestes mesurés, une manière d'être à la fois dégagée et austère. Elle se manifeste par une solidarité plus spontanée et moins indisciplinée qu'en* 1914.

C'est une belle France que l'on découvre là, mûrie et moralement forte comme l'acier. Mais disons la préoccupation de ceux qui partent ; ils veulent savoir que, derrière eux, ceux qu'ils laissent pourront vivre. Cela n'est plus, hélas ! leur affaire. Ils ne pardonneraient pas aux négligents ou aux égoïstes qui auraient permis qu'à un sacrifice librement consenti, la collectivité nationale répondit par une indifférence coupable à l'égard de ces foyers que, précisément, notre mission est de protéger. Contre la tyrannie, certes. Contre la misère aussi. — César BIROTEAU.

Informations

Le Comte Ciano à Berlin

Le comte Ciano, ministre des affaires étrangères d'Italie, est arrivé à Berlin, et a été reçu par le chancelier Hitler.

Les conversations ont aussitôt commencé en présence de M. von Ribbentrop.

La conversation a duré plusieurs heures.

M. von Ribbentrop a donné, en l'honneur du comte Ciano, un dîner intime dans sa propriété de Dahlem, dans la banlieue de Berlin.

Des tracts contre Hitler en Allemagne de l'Ouest

En Allemagne de l'Ouest, des tracts ont été distribués, au nom des femmes qui ont perdu des parents au cours de la Grande Guerre. Ces tracts soulignent que Hitler a déchaîné sciemment la guerre et recommande aux femmes de parler le plus possible des parents qu'elles ont perdus et de placer leur photographie de telle sorte que chaque visiteur puisse la voir :

« Personne, dit ce tract, ne peut vous interdire d'entretenir le culte de vos morts. »

Le tract conclut :

« Hitler hait l'Allemagne. Il vous a promis le mariage et la maternité. Il est le seul responsable de millions de morts. »

Les buts de guerre des alliés

Le rédacteur politique du « News of the World » annonce que mardi, à la Chambre des Communes, M. Chamberlain traitera en détail des fins que poursuivent les alliés en faisant la guerre, à la lumière du soi-disant geste de paix de la Russie et de l'Allemagne.

Un Etat polonais... indépendant !

L'intention des dirigeants nazis de constituer un Etat polonais « indépendant » se confirme et se précise. Des déclarations faites hier à Berlin aux journalistes étrangers, à la Wilhelmstrasse, il ressort nettement que les dirigeants nazis veulent manifester ainsi leur modération. « Le Reich, a déclaré le docteur Paul Schmidt, chef des services de presse de M. von Ribbentrop, n'a pas annexé la Pologne. Il ne veut pas en faire un territoire du Reich et ne veut, dans ce pays, que des zones d'influence. » Cette explication, où la naïveté le dispute au cynisme, sert de base aux soi-disant propositions de paix accompagnées de menaces adressées à la France et à l'Angleterre.

Russie et Lettonie

On mande de Stockholm que, selon des informations concordantes, l'Allemagne aurait consenti à ce que la zone d'influence russe s'étende à la Lettonie.

Toutefois, au début, la manière serait moins accentuée qu'en Estonie. Sous prétexte que ses frontières sont maintenant plus poussées à l'Ouest, la Russie, croit-on, commencerait à réclamer des droits privilégiés à Libau et à Windau pour ouvrir des débouchés maritimes aux territoires nouvellement annexés.

Piraterie à outrance !

Le correspondant à Berlin du « National Tidende » télégraphie que les Allemands empêcheront tout commerce des pays neutres avec l'Angleterre tant que cette dernière n'aura pas modifié sa liste des marchandises de contrebande.

Chez les communistes de Toulouse

Au cours de perquisitions pratiquées au siège de la Bourse du Travail à Toulouse, qui se trouve aux mains du parti communiste, on a découvert un lot fort important de bijoux en or, en argent, en pierreries, d'objets d'art religieux en provenance d'Espagne. Ce singulier dépôt avait été confié par des communistes espagnols à la garde d'un des dirigeants moscoutaires de la Bourse du Travail toulousaine. Il est vraisemblable que la justice aura à éclaircir les conditions dans lesquelles ce trésor a été réuni.

L'accord turco-anglo-français

On annonce que l'accord turco-anglo-français sera signé dès le retour de Moscou de M. Saradjoglou. Cet accord comprendra une clause d'assistance mutuelle entre les trois pays, *le maintien du « statu quo » en Méditerranée, ainsi qu'une collaboration économique.*

Le Mexique contre le partage de la Pologne

Le ministre de Pologne, M. Marchlewski, a remis au ministre des affaires étrangères une note *protestant contre le partage de la Pologne, acte de violence brutale et en même temps usurpation des droits de souveraineté de la Pologne.*

« Il faut à tout prix empêcher la distribution des tracts » Tel est l'ordre d'Hitler à Goering Les distributeurs sont des aviateurs anglais

Le correspondant du « Daily Express » à Copenhague déclare avoir appris, de source allemande, que le chancelier Hitler a donné l'ordre au maréchal Goering qui, précédemment, se vantait qu'aucun avion ennemi ne survolerait jamais l'Allemagne, d'empêcher, à tout prix, les raids de l'aviation britannique qui lance des tracts destinés à la population du Reich.

Un hommage au général Gamelin

Le général Gamelin a pris l'initiative et a placé les Allemands sur la défensive. Ces derniers ont tenté de rajuster le recul qu'ils ont subi au moyen de contre-attaques et essayé d'attaquer les flancs des positions françaises fermement établies. Mais ils ont été durement repoussés.

Le général Gamelin a habilement prévu que les Allemands utiliseraient le terrain entre la frontière du Luxembourg et la rivière de la Sarre. Il est allé à l'encontre des desseins de l'Allemagne en occupant la base de ce triangle.

Grâce aux opérations de samedi et de dimanche, le flanc gauche des armées françaises se trouve considérablement renforcé et l'avant de la ligne Siegfried est exposé au feu de l'artillerie française. Les Allemands pourront difficilement attaquer dans cette région, et nous devons envisager une activité de l'ennemi dans la Forêt Noire.

Communiqué officiel

N° 56. — Journée calme. Tirs d'artillerie de part et d'autre, à l'est de la Sarre.

N° 57. — Nuit calme. Coups de main et embuscades sur diverses parties du front.

Ces diverses opérations restreintes nous ont permis de faire des prisonniers.

EN PEU DE MOTS...

— Une société industrielle française a fait remettre à M. Daladier une somme de 100.000 francs à titre de don pour la défense nationale. Cette société a donné, également 50.000 francs pour aider les femmes des Français résidant à l'étranger et qui ont été mobilisés.

— Deux nouveaux attachés militaires ont été nommés près de l'ambassade américaine à Paris. Ces deux officiers ont fait, ultérieurement, un stage à l'Ecole supérieure de guerre à Paris.

— M. Bronte, député de la Seine, a annoncé qu'il donnait sa démission de membre du groupe communiste de la Chambre.

— L'émission des obligations du Trésor en Espagne a été un succès. Les souscriptions ont atteint le chiffre de 5.582.585.000 pesetas, soit près de 3 fois le montant prévu.

— On estime que 202.000 personnes se trouvent sans abri à la suite des graves inondations provoquées par les pluies dans la province du Yunnam.

NOS ÉCHOS

Dans le ciel.

Un avion passe, la nuit. Il a tous phares allumés.

— Un boche ? dit quelqu'un.

Et un autre :

— T'es fou. Il ne regarderait pas si franchement.

Un ordonnance peu rassuré.

Un capitaine souffrant demande à son ordonnance d'aller lui acheter, chez le pharmacien, un tube d'aspirine.

Celui-ci revient les mains vides, au grand étonnement de son chef.

— Puisqu'il n'a pas d'aspirine, rapporte-moi en vitesse un cachet de kalmine.

De nouveau, l'ordonnance revient, avouant timidement que ce pharmacien n'en possède pas davantage.

— Il est impossible que tu ne trouves pas de quinine ; file et rapporte-m'en au plus tôt !

Cette fois, devant l'insuccès répété de son homme, l'officier se fâche tout de bon. Alors, tremblant, le soldat avoue :

— Excusez-moi, mon capitaine ; sur la porte du pharmacien, j'ai vu un grand écriteau : « *Ici, on exécute les ordonnances* », et je n'ai jamais osé entrer...

Par correspondance !

L'agent fait stopper une automobile qui décrit des zigzags inquiétants et s'informe du motif de ces fantaisies.

— J'apprends à conduire, déclare le chauffeur.

— Comment, s'étonne le représentant de l'autorité, vous apprenez à conduire sans instructeur ?

— Oui ! J'apprends par correspondance.

Psychologie enfantine.

— Tu aimes l'école, mon petit ami ?

— Oh ! oui, madame, parce que, s'il n'y avait pas d'école, il n'y aurait pas de vacances.

De Streseman à Hitler

Il y a dix ans, mourait Gustav Stresemann. Il y aura dix ans exactement le 4 octobre. Lorsque la postérité se penchera impartialement sur l'histoire de cette entre-deux-guerres qui ne fut, pour les vainqueurs de 1918, qu'une longue suite de renoncements, de lâchetés, d'égoïsmes, de duperies, on peut penser qu'elle placera beaucoup plus haut le ministre allemand qui prenait le pouvoir au lendemain de la Ruhr, alors que l'Allemagne mâtée était contrainte de renoncer à la Résistance passive (l'adjectif avait un tout autre sens qu'aujourd'hui, et la passivité était alors singulièrement offensive), et qui réussissait en moins de six ans (septembre 1923-octobre 1929) à replacer son pays au rang des très grandes nations, à lui faire octroyer par ses vainqueurs les garanties de Locarno — un traité qui n'était bilatéral que dans la forme ! — à obtenir pratiquement quitus de toutes les Réparations, à créer dans les Démocraties de puissants mouvements d'opinion pro-allemande, enfin à trouver, pour l'agresseur de 1914, des défenseurs sincèrement convaincus que nous avions manqué à tous nos devoirs envers la « bonne Allemagne » ; oui, la postérité équitable, objective, sereine, placera beaucoup plus haut ce patient, habile et hypocritissime homme d'Etat que le fou mystique et mégalomaniaque qui vient de précipiter son pays dans un abîme d'où il ne se relèvera plus, nous l'espérons bien.

Gustav Stresemann avait admirablement compris qu'avec quelques belles formules, quelques phrases creuses, mais sonores, il pourrait tout obtenir des naïfs idéologues démocratiques. Il avait saisi tout ce que lui permettrait une « finasserie » ingénieusement et prudemment conduite. Il avait compris aussi qu'à vouloir brusquer les choses et les hommes, à vouloir aller trop loin, et surtout trop vite, il risquerait de compromettre un redressement d'autant plus sûr qu'il serait plus lent, une revanche d'autant plus complète qu'elle prendrait les seules apparences d'un règlement amiable.

Il est piquant de rouvrir, pour ce dixième anniversaire, les *Mémoires* de l'ancien ministre des Affaires étrangères. Si nos hommes d'Etat les avaient lus lorsqu'ils furent traduits en français en 1930 (édit. Plon), ils n'auraient certainement jamais laissé Hitler arriver au pouvoir, et procéder à ses premiers actes de réarmement. Mais nos politiciens ne lisent rien !

Que disait donc Stresemann en ces pages si précieuses pour l'histoire du Reich entre 1918 et 1929 ? Ceci, par exemple, qui fut écrit au lendemain de Locarno, en 1925 par conséquent, et qui est un très légitime satisfecit accordé par l'auteur à « soi-même » :

Il faut être aveugle pour ne pas voir qu'en réalité la situation de l'Allemagne est complètement changée. L'Allemagne est de nouveau grande puissance reprenant sa place parmi les peuples et protégée contre tout coup de force en Rhénanie. Quant aux effets de l'entente et de la coopération avec nos anciens adversaires, nous en parlerons dans un an, car il ne faut pas s'imaginer que la politique pratique puisse se faire avec des bottes de sept lieues.

Qu'on ne s'y trompe pas ! Entre Stresemann et Hitler, il n'y a qu'une différence de chaussures : le premier représente un pangermanisme en pantoufles, tartuffiard et bénisseur, mielleux et tenace comme le sont ces extraordinaires commis-voyageurs allemands qui, avant 1914, avaient conquis le monde à la marque « Made in Germany » ; le second est le pangermanisme en bottes de sept lieues, casqué, cuirassé, armé jusqu'aux dents, prêt au pire.

L'un était prêt à mettre vingt ans, trente ans, pour arriver à son but, un demi-siècle s'il le fallait ; l'autre n'accepte que l'immédiat, ne consent qu'à l'instantané, ignore jusqu'au sens du mot patience. C'est sans doute que Stresemann prenait racine, par ses origines, par son éducation, par sa culture, aussi par ses intérêts de classe, dans un lointain passé et qu'il savait qu'il n'y a pas, dans l'Histoire d'un peuple, d'éclairs féconds ; c'est qu'au contraire, Hitler n'est rien, à vrai dire, en Allemagne, qu'une monstrueuse et malsaine tumeur, surgie on ne sait de quelle secrète décomposition organique. Lorsqu'il parlait, jadis, des millénaires promis au régime nazi, il démontrait par l'absurde ce qu'il y avait de fragile, d'éphémère, dans ce qu'il croyait être une œuvre, et qui n'est qu'un bouillonnement.

Nous ne nous aveuglons pas sur tout ce que représente pour nous de péril immédiat l'Allemagne hitlérienne. Nous ne craignons pas d'affirmer que l'Allemagne de Stresemann aurait pu nous être plus redoutable encore.

L'ogre a chaussé ses bottes de sept lieues ; il lui en coûtera la tête.

Intempérance oratoire.

A la fin du banquet, après l'assemblée générale annuelle de la Section, l'orateur parle depuis plus d'une demi-heure. Discrètement, le Président lui indique du doigt sa montre sur la table. L'autre, aussitôt, termine son discours en s'excusant d'avoir été si long, faute d'une horloge dans la salle.

— C'est entendu, murmure l'un des auditeurs, mais il y a bien un calendrier.

Humour anglais.

— Papa, j'ai fait aujourd'hui ma bonne action ! s'écria soudain le jeune scout Jimmy.

— Ah ! il me semble que tu as été bien vite. Qu'est-ce que tu as fait ?

— Eh bien voilà ! J'ai vu le vieux M. Brown qui allait manquer son train de 7 h. 32. J'ai lâché le chien et M. Brown est arrivé juste à temps !

Bonnes à tout faire.

— Quand nous serons mariés, nous aurons des domestiques, n'est-ce pas, Maxime ?

— Oui, ma chérie, nous en aurons cent.

— Cent ?

— Oui, l'un après l'autre.

Aménités.

Madame. — Je reviens de l'Institut de Beauté et il était fermé.

Monsieur. — Tu n'avais pas besoin de me le dire ; je n'avais qu'à te regarder pour le savoir.

⁂

— Si vous m'épousez, je serai la femme idéale ; un trésor...

— Oui, mais, si je vous épouse, vous me prendrez pour le mari idéal : une trésorerie.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

Le programme de M. René Besse

Notre excellent confrère, Louis Hamre, a été reçu par M. René Besse, qui lui a fait les intéressantes déclarations suivantes publiées dans Le Journal, *d'après lequel nous sommes heureux de les reproduire :*

⁂

M. René Besse, grand mutilé de guerre et ministre des anciens combattants depuis le 14 septembre, répète en souriant la question que je viens de lui poser.

— Quel est mon programme ? Je ne saurais mieux faire que de vous indiquer dans ses grandes lignes celui que j'ai soumis à l'approbation du président du conseil lorsque, la semaine dernière, je me suis présenté à lui en arrivant du Lot.

« Ce programme tient en trois points : 1° aménagement de la législation eu égard aux circonstances actuelles, c'est-à-dire continuation de la tâche administrative du ministère ; 2° efforts pour lier et coordonner l'activité des associations d'anciens combattants existantes ; 3° mesures à prendre pour recevoir les jeunes de la nouvelle guerre qui vont nous arriver et — si possible — les intégrer avec leurs aînés dans une organisation qui grouperait tous les enfants du pays ayant souffert dans leur chair, pour sa défense ! »

— Voilà un programme complet ! En somme, une manière de ministère du Moral des anciens combattants, les anciens de 1914-1918 et les nouveaux de 1939. Deux générations.

M. René Besse me détaille ensuite point par point ce qu'il a l'intention de faire :

« En ce qui concerne la tâche administrative de mon ministère, elle se poursuivra activement et je m'efforcerai d'aménager la législation actuelle en fonction de la nouvelle guerre. Quels que soient les droits des anciens combattants, il faut que tous ces droits soient sauvegardés, qu'il s'agisse de ceux de ma génération ou de ceux des jeunes qui vont nous venir. »

Et M. Besse affirme :

« Dites bien que dès à présent tous les aménagements voulus sont prévus et que les droits de chacun seront rigoureusement respectés. Il y a toute sécurité pour tous à ce point de vue ! »

Le ministre évoque à présent le passé :

« Dites aussi que je ferai tout pour éviter que se reproduisent quelques erreurs constatées à l'expérience de la loi de 1919. J'aurai pour principe de tout faire pour les anciens combattants véritables et de veiller à ce qu'il ne se produise pas d'abus... »

« Mais, continue M. René Besse, le rôle du ministre ne saurait se borner à cette besogne administrative. Il doit également veiller à la cohésion et à la coordination des activités entre les associations d'anciens combattants.

« Dans ce domaine, un grand pas a déjà été fait par la constitution, dans chaque département, de comités d'entente créés par les présidents des associations existantes, lesquels, d'après les rapports qui nous parviennent, fonctionnent de façon très satisfaisante. Toutefois, ceci ne saurait, semble-t-il, que constituer un premier pas dans la voie d'une unification plus complète, modification qui me paraît être dans l'intérêt des anciens combattants eux-mêmes. »

— Que verriez-vous donc dans cet ordre d'idées ?

M. René Besse réfléchit un instant, puis :

— Je ne « vois » rien, si vous voulez... Et pourtant... Tenez, mettons que je fasse un rêve...

— Un rêve ?

— Oui ! Mettez que je rêve de quelque chose, d'une Légion française qui réunirait, sans distinction, tous les anciens combattants quels qu'ils soient... »

M. René Besse marque un temps. Il achève enfin :

— Il ne peut s'agir d'opérer une fusion totale des associations existantes, dont chacune poursuit au surplus des buts différemment nuancés. Et il y a aussi les associations nettement spécialisées : blessés du poumon, aveugles, etc. Tout de même...

— Tout de même ?

— Tout de même, je rêve, je le répète, d'une « Légion des Combattants » dans laquelle, sans rien abdiquer de leurs libertés, viendraient se grouper les membres de toutes les associations existantes, plus les combattants de cette guerre-ci... Je crois d'ailleurs que la jeunesse — parmi laquelle se recruteront les nouveaux anciens combattants de demain — sera favorable à une semblable unification. Formée par la discipline des sports, elle préfère d'instinct l'association large et complète réunissant tout le monde, à une dispersion des activités.... La Confédération Nationale des Combattants poursuivrait, bien entendu, son activité dans tous les domaines. Le rôle du ministre serait celui d'un arbitre et d'un guide...

— Le fait est que ce rêve est fort séduisant. »

Notre nouveau ministre des Anciens Combattants pourra-t-il le réaliser ? L'avenir seul le dira.

En tout cas, son accent sonne avec une émotion singulière lorsqu'il me dit pour conclure :

— Quoi qu'il en soit, mon devoir est d'aider à maintenir le moral des combattants et je ferai tout et l'impossible, croyez-le bien, pour ne pas être inférieur à cette tâche sacrée. »

Louis HAMRE.

Exéquatur

L'exéquatur a été délivré à M. Guillermo Pedro Olivera, consul de la République Argentine à Marseille, avec juridiction sur le département du Lot.

Taxes à la production et d'armement

La Chambre de Commerce du Lot attire tout particulièrement l'attention de ses ressortissants sur l'information suivante qu'elle a reçue de l'Administration des Contributions Indirectes :

« L'Administration des Contributions Indirectes fait connaître qu'en raison de la situation créée par l'état de guerre, les redevables qui ont conclu un forfait pour le paiement des taxes à la production ou de la taxe d'armement peuvent en obtenir la résiliation par demande écrite adressée le plus tôt possible au Contrôleur Principal Receveur dont ils dépendent. Cette faculté est accordée même aux redevables non mobilisés et la résiliation prendra effet à compter du 1er septembre 1939. »

Belle famille

M. Lasfargues, maçon à Labastide (commune de Tauriac) (Lot), a six gendres mobilisés et l'aîné des fils, âgé de 19 ans, sera bientôt de la classe. Ce sont de ces belles familles auxquelles vont tous les vœux.

PROPOS RURAUX

Rendez un peu d'éclairage à nos campagnes

Dès le premier jour de la mobilisation, l'administration, obéissant sans doute à une consigne formelle, a fait enlever les ampoules électriques de l'éclairage public, plongeant ainsi les rues de nos villages, par les nuits sans lune, dans une complète obscurité.

On se demande s'il ne pourrait pas être apporté un soulagement à cette mesure si rigoureuse. D'autant mieux que les villes ont obtenu un éclairage réduit.

Dans nos campagnes, qui courent un bien moins gros danger d'alerte, il n'y aurait, pensons-nous, aucun inconvénient à rendre un éclairage réduit, quand ce ne serait qu'en remplaçant les ampoules ordinaires par des lampes à verre bleu.

D'ailleurs, la suppression de l'éclairage rural est parfaitement inopérante du fait que, le soir, nos horizons sont jalonnés par une foule de lampes électriques dont l'éclat perce à travers les fenêtres de nos fermes.

La mesure qui s'imposerait à la défense passive, ce serait tout simplement de nous rendre un éclairage réduit pour l'extérieur, de conserver intact l'éclairage familial et de veiller à ce que, au moment d'une alerte, le courant pût être instantanément coupé sur toute la région menacée.

Voilà la seule solution qui s'impose pour donner à nos populations un minimum d'éclairage fort utile, surtout au moment des vendanges où le travail se poursuit fort tard dans les rues des villages, devant les caves. Sans cela, on risque pas mal d'accidents et on ne fait que gêner le travail.

A Toulouse, les réclamants et la presse ont eu gain de cause. Espérons que, dans nos campagnes, on pourra bientôt enregistrer une amélioration de l'éclairage public sans nuire le moins du monde à la défense passive. Des mesures trop radicales se retournent trop souvent contre le but à atteindre, surtout au moment où il faut que l'arrière travaille sans qu'on s'applique à gêner ou à paralyser ses efforts et sa bonne volonté.

Le poids du pain

S'il est une chose à laquelle on doit particulièrement veiller en fait de hausses illicites, c'est sur le poids du pain. Beaucoup de foyers de nos mobilisés sont gênés par suite de la disparition du plus clair des ressources du soutien du foyer. Or, il faut absolument que ces familles ne soient pas volées sur le pain. Quand il est à 2 fr. 95 le kilo, on a le droit d'exiger le poids strict et des balances justes. Le service des fraudes a là une tâche des plus urgentes à remplir.

Le Rural.

Ecole Normale d'Institutrices

En raison des examens qui doivent avoir lieu dans les locaux de l'Ecole Normale d'Institutrices, la rentrée des classes est fixée au 16 octobre à 8 heures (Internat : 15 octobre).

Infanterie coloniale

M. Faure, sous-lieutenant de réserve, est admis dans les cadres actifs de l'infanterie coloniale pour prendre rang du 1er octobre 1939, à la 17e région.

Gendarmerie

MM. Chambert, Cals, sous-lieutenants, sont promus au grade de lieutenant dans la gendarmerie et affectés à la 17e région.

Loterie Nationale

C'est jeudi, 5 octobre, qu'aura lieu à Bourgueil (Indre-et-Loire), le tirage de la 15e tranche de la Loterie Nationale.

Foires de la semaine

Mardi : Bagnac, Livernon.

Mercredi : Milhac, Souillac, Sousceyrac, Puy-l'Evêque.

Jeudi : Cressensac, Dégagnac, Flaujac (gare), Lauzès.

Vendredi : Saint-Céré.

Samedi : Marminiac.

Comment le terme d'octobre sera-t-il payé ?

Comment le terme d'octobre sera-t-il payé ? Pour les mobilisés, un décret prévoyant le moratoire a été pris il y a un an et demeure applicable.

Un nouveau décret interviendra sous peu fixant les termes de ce moratoire et prévoyant pour les non-mobilisables la possibilité de résilier les baux et l'éventualité de réduction des loyers allant jusqu'aux trois quarts de leur montant actuel. Bénéficieraient de ces dispositions les évacués des centres, les commerçants dont la clientèle aurait diminué du fait de la guerre.

Pour les propriétaires seraient prévues des réductions de dettes hypothécaires et une diminution des charges fiscales.

Heurté par une auto

Samedi, une auto conduite par M. Lacombes Marcel, demeurant à Fajoles (commune de Payrac), a renversé M. Edmond Marquès, 56 ans, cultivateur à Pasturat (commune d'Arcambal).

L'accident s'est produit rue de La Barre, en face du café Lasvaux, au moment où M. Marquès voulait traverser la chaussée.

La victime portait une blessure à la tempe gauche. Il a été transporté au domicile de M. Conduché, un de ses parents, rue de La Barre, où il a reçu les soins nécessités par son état qui, on l'espère, ne sera pas grave.

M. Caillou, commissaire de police, a ouvert une enquête.

CAHORS

Don de la Caisse d'Epargne

Jeudi, 5 octobre, de 9 heures à 11 heures 1/2, aura lieu, dans une salle de la Mairie, une distribution de tabliers offerts par la Caisse d'Epargne de Cahors.

Un Lotois grièvement blessé à Toulon

Notre distingué compatriote, M. Charles Fontanges, procureur de la République à Toulon, a été victime dans cette ville d'un grave accident. Alors qu'il regagnait, pendant une alerte nocturne, le palais de justice, il fut heurté violemment par une motocyclette et projeté à plusieurs mètres de distance.

On le releva inanimé et on le transporta aux hospices civils où on constata qu'il portait une double fracture de la jambe droite et des contusions multiples sur tout le corps.

Nous adressons à notre excellent compatriote, qui est le frère de Me Fontanges, avoué à Figeac, nos meilleurs vœux de prompte et complète guérison.

Au Palais de Justice

L'audience solennelle de rentrée du Tribunal de Cahors a eu lieu lundi matin, 2 octobre, sous la présidence de M. Malrieu, président du Tribunal.

Arrondissement de Cahors

Albas

Obsèques. — Jeudi matin, ont eu lieu les obsèques de M. Jouffreau, décédé à l'âge de 74 ans, et beau-père de notre maire, M. Louis Balaret, mobilisé.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre qui a été dirigé sur Prayssac où l'inhumation a eu lieu au tombeau de famille.

Nous adressons à Mme Jouffreau, à toute sa famille, dont quatre fils et un gendre sont mobilisés, nos sincères condoléances.

Montcuq

Foire du 26 septembre. — Foire de moyenne importance. Marchés assez bien approvisionnés. Sensible baisse sur les animaux de basse-cour.

Cours qui ont été pratiqués : :

Marché aux bestiaux. Bœufs d'attelage de 7.000 à 8.000 fr. ; vaches, de 5.000 à 6.000 fr.; génisses, de 4.000 à 5.000 fr.; taurillons, de 3.500 à 4.500 fr., le tout la paire ; animaux pour la boucherie : bœufs, de 250 à 280 fr. ; vaches, de 220 à 240 fr., le tout les 50 kilos ; veaux, de 4 à 5 fr. (baisse) ; agneaux, 5 fr. ; brebis et moutons, de 3 à 4 fr. ; porcs pour la charcuterie, 8 fr., le tout le kilo ; porcelets d'élevage, de 300 à 400 fr. pièce suivant la qualité. Marché à la volaille : poulets, 5 fr.; poules et dindons, 4 fr. 50; canards, 5 fr. ; lapins, 3 fr., le tout le demi-kilo ; pintades, de 32 à 36 fr. ; pigeons, 6 fr. ; oies d'élevage, de 100 à 130 fr., le tout la paire ; œufs, 5 fr. la douzaine (hausse de 1 fr. sur le dernier cours).

Marché au jardinage : choux à planter, 3 fr. ; céleri, 2 fr. 50 ; salades diverses, 2 fr. ; le tout le paquet ; choux pommés, 1 à 2 fr. ; céleri, 1 fr. 50 à 2 fr. ; céleri-rave, 0 fr. 50; aubergines, 0 fr. 50; melons, 1 à 2 fr. ; le tout la pièce ; carottes, 1 fr. ; salsifis et scorsonère, 3 fr.; oignons, 1 fr. 50 à 2 fr. 50 ; ails, 4 fr. ; échalottes, 2 fr. 50 ; navets, 1 fr. ; radis. roses, 0 fr. 50 ; le tout le paquet ; pommes de terre, 1 fr. ; citrouille, 1 fr. ; tomates, 1 fr. ; flageolets, mange-tout et haricots à écosser, 3 à 2 fr. 50 ; le tout le kilo ; poireaux, 2 fr. la douzaine ; cornichons et piments, 3 fr. le cent.

Halle aux grains : pas d'apport de céréales.

Prunes d'Agen, les 50 fruits, 160 fr. ; les 60, 140 fr. ; les 70, 120 fr. ; les 80, 95 fr. ; les 90, 75 fr. ; les 100, 50 fr. ; fretin, de 20 à 40 fr. ; prunes communes, 50 fr., le tout les 50 kilos ; apport 60 quintaux.

La prochaine foire, dite de la Saint-Luc, aura lieu le mercredi 18 octobre.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Les œuvres de soulagement des souffrances de la guerre. — M. Faugère, dont les éminentes qualités sont unanimement reconnues, a assumé la présidence des œuvres si diverses de soulagement des souffrances de la guerre.

A côté de lui ont été choisies des personnalités très dignes de leurs fonctions si délicates et des œuvres qui exigent un si grand dévouement.

Vice-présidents du Comité central : M. Fontanges, avoué ; M. Delbos, inspecteur principal des Chemins de fer ; secrétaires : MM. Gustave Desplats, professeur en retraite ; Cussac, industriel ; trésorier : M. Cayssac, capitaine en retraite.

Sous la direction de M. Faugère et de ses collaborateurs directs les Comités suivants vont exercer leur action bienfaisante :

1. Comité de logement des réfugiés ; 2. Comité de couchage ; 3. de nourriture; 4. d'utilisation de la main-d'œuvre des réfugiés ; 5. de rassemblement des ressources en espèces ; 6. en natures ; 7. Comité chargé de signaler les besoins des victimes de la guerre ; 8. colis aux soldats.

La population de Figeac, comme dans le passé, répondra avec un généreux empressement à l'appel des hommes de cœur qui se sont donné pour mission de rendre moins dures aux éprouvés les plus touchés les nouvelles et terribles conditions d'existence résultant de la guerre.

Les avortements. — Le tribunal correctionnel de Cahors, dans son audience du 23 septembre, a jugé à huis clos l'affaire des avortements de Figeac.

Cinq inculpées ont comparu. Le degré de culpabilité de chacune est différent.

La dame Aline Bourg, épouse Boulet, est accusée d'avoir clandestinement procuré l'avortement à trois jeunes filles. Mme veuve Joséphine Gisbert est poursuivie pour complicité, ayant accompagné sa nièce chez la faiseuse d'anges et ayant versé à cette dernière une somme d'argent pour ses services. L'une des inculpées, J. T., âgée de 16 ans, ne se présente pas. Les deux autres inculpées sont présentes à l'audience.

Toutes les prévenues reconnaissent les faits qui leur sont reprochés.

Leurs défenseurs, Maîtres Faugères et Autefage, évoquent le triste roman toujours le même de la jeune fille trompée et abandonnée ensuite par un séducteur sans scrupules.

Me Lacaze se présente dans l'intérêt de la femme Boulet, Me Faugères plaide pour Mme veuve Gisbert.

Le tribunal condamne Mme Boulet à dix-huit mois de prison ; Mme veuve Gisbert est condamnée à trois mois de prison avec sursis.

Mme Louise C., épouse L., 23 ans, demeurant à Figeac, Mlle S. T., 22 ans, fille de salle à Capdenac, et Mlle J. T., 16 ans, demeurant à Paris (cette dernière par défaut) sont condamnées à un mois de prison avec sursis.

Arrondissement de Gourdon

Calès

Bonne chasse. — M. Dalny, au cours d'une battue dans les bois de Calès, a tué un renard femelle. Compliments.

« J'avais les pieds enflés et ne pouvais marcher...

...tellement je souffrais ; j'ai essayé le Gandol et les personnes qui m'ont vue sont étonnées de la transformation que j'ai éprouvée. On ne me reconnaît plus, aussi depuis un an je ne cesse de conseiller le Gandol à mes amis atteints de rhumatismes et tous en sont très contents. (Cas de : Mme Pignot, 13, rue des Lainées, Sannois (S.-et-O.). La cure de Gandol, 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Bibliographie

LES ANNALES

Le numéro du 25 septembre des *Annales* contient, entre autres, un article étonnant sur le maître de l'Allemagne, ce « *clochard qui a mis le feu au monde* », ainsi que la suite de ses reniements.

De très intéressantes pages sur l'Angleterre, sur l'avenir de l'Asie, sur la guerre défensive et le blocus économique, complètent ce numéro où l'on trouve également trois contes inédits d'Oscar Wilde et une émouvante chronique d'Yvonne Sarcey à la gloire de nos soldats et de nos valeureux et héroïques alliés polonais.

Partout en vente : le numéro 3 fr.

LECTURES POUR TOUS

Un magazine de guerre unique

Pour constituer un magazine de guerre, un magazine véritablement unique, *Je Sais Tout*, la grande revue de vulgarisation scientifique, a été rattachée aux *Lectures pour tous*. En ces moments tragiques, l'intérêt exceptionnel de cette réunion frappera le grand public ; d'une part, il trouvera expliqués les grands problèmes techniques de l'heure, de l'autre une abondante lecture attachante et saine, qui distraira l'esprit des angoissantes préoccupations. C'est ainsi que, dans le numéro d'octobre des *Lectures pour Tous-Je Sais Tout*, on trouvera des articles comme *Hitler est-il fou ?* ou *Peut-on vivre d'ersatz ?* à côté de récits d'imagination comme *Les Sous-Marins fantômes*, un grand roman, et le *Corsaire Blanc*, une pièce magnifique, ou encore *Gorilles sur commande*, dramatique récit d'aventures.

Le numéro est ramené au prix de 5 francs.

AVIS DE DECES

Les familles PALAME, LEBOUCHER, DANEL, ROQUES, leurs enfants et petits-enfants, Madame Veuve CALMÉJANE-COURSE et CARRIOL et autres parents et amis ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Mme Veuve LEBOUCHER

leur mère et grand'mère, décédée à l'âge de 84 ans, munie des sacrements de l'Eglise et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 4 octobre à 9 h. 30 en l'Eglise Cathédrale.

Réunion, maison mortuaire, 45, boulevard Gambetta.

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

CHEMINS RURAUX

Exécution de la loi du 20 août 1881

Projet de reconnaissance du chemin rural de Gignal dans la commune de Bélaye.

Extrait de l'arrêté du 25 septembre 1939 ordonnant l'enquête

ARTICLE PREMIER. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de Bélaye resteront déposées pendant dix jours, du mardi 3 octobre 1939 au jeudi 12 octobre 1939, à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.

ART. 2. — A l'expiration de ce délai, et pendant les trois jours qui suivront, M. Derruppé, maire de Sauzet, commissaire-enquêteur, recevra à la mairie de ladite commune les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.

A Cahors, le 25 septembre 1939.

Le Préfet : Jean CABOUAT.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication Iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 15 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les pharmacies

DERNIERE HEURE

CMMUNIQUÉ DU 2 OCTOBRE AU SOIR

Des attaques locales de l'ennemi ont été repoussées au sud de Sarrelouis et dans la région à l'est de la Sarre. Dans cette dernière région, tir de l'artillerie ennemie sur des localités allemandes en arrière de notre ligne.

Commentaires sur le communiqué

Ce communiqué indique que les opérations militaires sont limitées à des actions locales qui, pour éviter de mettre en action des effectifs considérables, n'en amènent pas moins à des améliorations.

50 villages allemands nous ont été livrés. Nos pertes sont extrêmement modérées grâce à la prudence de nos chefs.

Par suite de l'admirable sang-froid des équipages, de l'excellence des appareils britanniques, il convient d'ajouter que des avions de la Royal Air Force, de jour et de nuit, ont réalisé de grands vols de reconnaissance au-dessus de Berlin et Postdam. Des tracts donnant des renseignements sur les placements à l'étranger de la fortune des chefs nazis ont été jetés. C'est la première fois que la capitale du Reich a été survolée.

Entretiens entre Molotov et Saradjoglou

La Turquie voulait être informée sur les intentions de la Russie au lendemain du partage de la Pologne. Ankara ne changera rien à sa situation vis-à-vis de la France et de la Grande-Bretagne.

La radio de Rome annonce que l'U.R.S.S. suggérerait à la Finlande et à la Lettonie de signer des pactes

Londres, 2 octobre. — On a annoncé, lundi matin, à la radio, à Rome, que, selon un message radiodiffusé de Moscou, le gouvernement des Soviets suggérerait à la Finlande et à la Lettonie de signer des pactes analogues à celui qui a été

Une mission turque à Londres

Une mission militaire turque arrivera à Londres demain.

Le gouvernement polonais à Paris

Un certain nombre de nouvelles donnent des marques de l'activité de la Pologne. Le Président de la République de Pologne a reçu M. Noël, ambassadeur de France, et le général Denain.

Les Etats-Unis reconnaissent le nouveau gouvernement polonais

M. Cordell Hull a affirmé reconnaître l'existence, par les Etats-Unis, du Gouvernement Polonais.

Formation d'une armée polonaise au Canada

L'annonce d'une formation d'une armée polonaise au Canada et aux Etats-Unis a été accueillie avec enthousiasme.

Les pirates à l'œuvre

Un navire de guerre allemand a pénétré dans les eaux suédoises et a arraisonné un navire letton qui faisait route d'Angleterre vers la Lettonie et l'a conduit dans un port allemand.

Un vapeur suédois se rendant de Suède à Anvers a été arraisonné et conduit à Kiel.

Un vapeur finlandais qui allait en Orient a été arrêté par un navire allemand.

Un autre vapeur a été conduit à Kiel. Il était destiné à Gênes. Il emportait de la fonte et du bois.

Ces succès faciles ne suffiront pas à convaincre l'opinion allemande, car le blocus se resserre de plus en plus.

De nouvelles restrictions en Allemagne

De nouvelles dispositions vont être prises relativement à la population. Désormais, les repas dans les restaurants se feront sur présentation d'une carte. Certains restaurants végétariens ont réduit leur menu à deux ou trois plats.

PETITES ANNONCES ECONOMIQUES

Vendange, excellente qualité, à vendre sur pied, à Arcambal (bord route). Ecrire à Mme Boutary, à Douelle, ou, de préférence, se rendre à Douelle le dimanche après-midi.

On demande dames pour portage et vente des journaux, chaque jour de 7 h. à 10 h. S'adresser au Dépôt central, 73, bd Gambetta, Cahors.

Suis acheteur véhicule, bon état, de 1.000 kg. à 5.000 kg. S'adresser au bureau du journal.

Jeune femme, coiffeuse, venant de Paris, connaissant toutes branches du métier, demande place Cahors ou alentours. Ecrire à Mme Caray, 16, av. Jean-Jaurès, Cahors.

Cabinet Immobilier
(20e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre
CAHORS
VENTE ET ACHAT
toutes propriétés
Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

ETUDE
DE
Maître Robert SÉGUY
Licencié en droit
Avoué à Cahors, 1, rue St-Pierre

EXTRAIT D'UN JUGEMENT D'ADOPTION

D'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit juillet mil neuf cent trente-neuf, enregistré et passé en forme de chose jugée, il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal,

Vu la requête présentée au Tribunal par les mariés CUSSAC-FAURIE, signée par Maître SÉGUY, leur avoué ;

Vu l'ordonnance de soit communiqué mise au bas de la requête le vingt-sept juillet mil neuf cent trente-neuf, par Monsieur HEGUY, Juge au Siège, en remplacement de Monsieur le Président du Tribunal, légitimement empêché, portant que le rapport serait fait par lui-même à l'audience de ce jour ;

Vu les conclusions écrites de Monsieur le Procureur de la République, en date de ce jour ;

Vu les pièces produites à l'appui de la requête et notamment :

1° l'acte d'adoption dressé par Monsieur le Juge de Paix du Canton de Puy-l'Evêque, assisté de son Greffier, le dix-neuf juillet mil neuf cent trente-neuf, par lequel Monsieur CUSSAC Henri, âgé de quarante-huit ans, et Dame FAURIE, Jeanne-Juliette, âgée de quarante-et-un ans, demeurant ensemble à Prayssac, ont déclaré qu'étant sans enfants ni descendants légitimes, ils sont dans l'intention d'adopter la demoiselle Reine-Raymonde CUSSAT, âgée de quatre ans, née à Goujounac, le premier mars mil neuf cent trente-cinq, de Jeanne CUSSAT, à laquelle ils ont l'un et l'autre conjointement donné des soins ; et par lequel encore la Dame Marie-Jeanne CUSSAT, mère de la mineure, demeurant à Prayssac, a déclaré accepter cette adoption ;

2° l'extrait du registre de l'état civil de la commune de Marcilhac (Lot) délivré par le Maire de cette Commune le dix-neuf juin mil neuf cent trente-neuf, duquel il résulte que les mariés CUSSAC-FAURIE se sont unis en mariage en cette Commune le quatorze octobre mil neuf cent dix-neuf ;

3° l'extrait du registre de l'état civil de la Commune de Montcléra (Lot) délivré par le Maire de cette Commune le dix juillet mil neuf cent trente-neuf, duquel il résulte que le sieur CUSSAC Henri est né en cette Commune le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, au lieu dit Farges-Hautes ;

4° l'extrait du registre de l'état civil de la Commune de Cahors, délivré par le Maire de cette Commune le deux mai mil neuf cent trente-neuf, duquel il résulte que la Dame FAURIE, épouse CUSSAC, est née à Cahors, le quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit ;

5° l'extrait du registre de l'état civil de la Commune de Goujounac (Lot) délivré par le Maire de cette Commune le huit juin mil neuf cent trente-neuf, duquel il résulte que la jeune Reine-Raymonde CUSSAT est née en cette Commune le premier mars mil neuf cent trente-cinq ;

Vu les articles trois cent quarante-trois et suivants, trois cent cinquante-cinq et trois cent cinquante-six du Code civil, modifié par la loi du dix-neuf juin mil neuf cent vingt-trois ;

Vu ladite loi ;

Ouï Monsieur HEGUY, Juge Commissaire en son rapport, ouï Maître SÉGUY, avoué, dans l'intérêt des adoptants ; ouï le Ministère public en ses conclusions orales et motivées, après s'être procuré les renseignements convenables, avoir vérifié si toutes les conditions de la loi sont remplies, et s'être assuré si les personnes qui se proposent d'adopter jouissent d'une bonne réputation, après en avoir délibéré, homologue l'acte d'adoption dressé par Monsieur le Juge de Paix du Canton de Puy-l'Evêque, assisté de son greffier, le dix-neuf juillet mil neuf cent trente-neuf.

En conséquence, dit qu'il y a lieu à adoption par Monsieur CUSSAC Henri, Garagiste, et Dame FAURIE Jeanne-Juliette, son épouse, demeurant ensemble à Prayssac, en faveur de la demoiselle Reine-Raymonde CUSSAT, âgée de quatre ans, née à Goujounac, le premier mars mil neuf cent trente-cinq.

Dit que le dispositif du présent jugement sera transcrit sur les registres de l'état civil de l'année courante de la Commune de Goujounac et que mention en sera faite en marge de l'acte de naissance de Reine-Raymonde CUSSAT, tant sur les registres de l'état civil de la dite Commune de Goujounac que sur ceux déposés au greffe du présent Tribunal.

signé : MALRIEU-MAGNÉ.

Pour extrait certifié conforme.
Cahors, le 30 septembre 1939,

Le Gérant de l'étude :
signé : AUTEFAGE.